

## Subventions pour les étudiants en médecine 2011/2012

Programme d'aide financière aux étudiants autochtones en médecine (PAFEAM)				
Année/N° de subventions	Approuvé par	Subvention	Service-post formation	Intérêts
PC1 (10)	U du M	7 000 \$	6 mois	S'accumulent dès la fin de la formation
PC2 (10)	U du M	7 000 \$	6 mois	
PC3 (10)	U du M	7 000 \$	6 mois	
PC4 (10)	U du M	7 000 \$	6 mois	
<b>SUBVENTIONS MAXIMALES - 4 PAFEAM</b>				

Programme d'aide financière aux étudiants autochtones en médecine (PAFERM)				
Année/N° de subventions	Approuvé par	Subvention	Service post-formation	Intérêts
<b>PC1 NOUVEAU</b>	PAFERM	12 000 \$	6 mois - Lieu déterminé	S'accumulent dès la réception
<b>PC2 NOUVEAU</b>	PAFERM	12 000 \$	6 mois - Lieu déterminé	
<b>PC3 NOUVEAU</b>	PAFERM	12 000 \$	6 mois - Lieu déterminé	
PC3 (15)*	PAFERM	25 000 \$	1 an - rural	
<b>PC4 NOUVEAU</b>	PAFERM	12 000 \$	6 mois - Lieu déterminé	
PC4*	PAFERM	15 000 \$	1 an	
PC4 (15)*** Initiative pour les communautés éloignées et du Nord (ICEN)	PAFERM	25 000 \$	1 an - rural (suppléance possible) <b>Lieu déterminé</b>	
MF1 ou 2	PAFERM	20 000 \$	1 an	
MF2 (10) Postes de résidence dans les collectivités éloignées et du Nord (NRFMS)	U du M	50 000 \$	2 ans - rural - <b>Lieu déterminé.</b> Service post-formation à commencer au plus tard 30 jours après la fin de la formation	
MF3**	PAFERM	20 000 \$	1 an	
ÉS (n'importe quelle année)	PAFERM	20 000 \$	1 an	
<b>SUBVENTIONS MAXIMALES - 6 PAFERM - 4 PC, 2ÉS ou 1 MF*</b> <b>REMARQUE : ajoutez 1 ou 2 ans d'ÉS pour l'ISPMREN</b>				

**LÉGENDE:** PC - Premier cycle

ÉS - Études supérieures

MF - Médecine de famille

SPF - Service post-formation

### REMARQUES:

Dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants autochtones en médecine, un étudiant doit faire une demande de subventions à sa cycle pour avoir droit à des subventions dans les années première année de premier subséquentes.

### REMARQUES:

\*disponible seulement en 2011/12 et sera éliminé progressivement par la suite  
 \*\*MF3 approbation automatique pour l'anesthésie, la médecine d'urgence et les soins palliatifs. En fonction des besoins et revue annuellement.  
 \*\*\*PC4 ICEN approbation automatique pour MF/Urgence, obstétrique & gynécologie, pédiatrie et médecine comm., chirurgie, anesthésie et psychiatrie. Revue annuellement.

**La service post-formation (SPF)** s'effectue de manière consécutive dans l'ordre où l'aide financière a été reçue. (p. ex., 2 subventions = 2 ans de service) Exception faite de l'ISPMREN dont le SPF doit être fait en premier. Le service post-formation doit débuter au plus tard 90 jours après la fin de la formation, sauf pour le NRFMS. **Si le SPF n'est pas honoré**, le principal et l'intérêt couru doivent être remboursés intégralement immédiatement.

**Date limite:** 15 septembre chaque année

[www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor\\_fr.html](http://www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor_fr.html)

Programme de la Direction de l'aide aux étudiants.

**Date limite:** 15 août chaque année

[www.manitoba.ca/health/msrfap/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/health/msrfap/index.fr.html)

Programme de Santé Manitoba, administré par la Direction de l'aide aux étudiants.

**POUR PLUS DE RESEIGNMENT, composez le (204) 945-8509**